

Comment aborder le handicap avec son (futur) responsable?

Comprendre et s'informer sur le handicap



Faut-il parler de son handicap à son (futur) employeur? Quelle est la meilleure manière de l'aborder? Le moment opportun? Voici nos conseils, pour vous aider à faire les bons choix.

C'est vous qui décidez!

La démarche de reconnaissance du handicap est une démarche volontaire et personnelle.

Si vous décidez de transmettre cette information à votre (futur) employeur ou au médecin du travail, ceux-ci ont une obligation de confidentialité. Vous seul pouvez décider d'en parler à votre entourage et à vos collègues.

De leur côté, ni le recruteur ni même votre responsable n'ont le droit de vous poser une question indiscrète du genre « quel est votre handicap? ».

→ **Voir le dépliant et la vidéo**
« **Faire reconnaître son handicap** »

Selon les situations

Que ce soit à l'occasion d'un entretien de recrutement ou lors d'un point avec votre responsable, ne faites pas du handicap le sujet central de votre échange.

Évoquer votre handicap ne se justifie que si celui-ci a des incidences possibles sur votre

emploi. Parler d'une allergie grave pour un poste où vous ne risquez pas d'être au contact du produit allergisant ne sert à rien. En revanche, si un risque existe, alors il est préférable d'être transparent.



Restez positif

Dans l'esprit de beaucoup, le handicap moteur se résume au fauteuil roulant, une personne sourde est forcément muette, etc.

En vous focalisant sur vos compétences, et en expliquant simplement les conséquences possibles de votre handicap, vous vous donnez toutes les chances de tordre le cou aux idées reçues.

→ **Parlez de vos contre-indications** de manière positive afin de montrer que votre handicap n'est pas un obstacle à vos ambitions professionnelles.

→ **Préférez par exemple dire** « je peux porter jusqu'à 20 kg » plutôt que « je ne peux pas porter plus de 20 kg ».



Le champ professionnel uniquement

Faites bien la distinction entre le problème de santé, la maladie à l'origine de votre handicap et les conséquences possibles de celui-ci sur votre travail.

Avec votre responsable, inutile d'entrer dans le détail de votre dossier médical.

→ Il s'agit de lui faire comprendre simplement de quelle manière votre handicap aura une incidence, ou pas, sur votre emploi et d'envisager avec lui, le cas échéant, les solutions qui vous permettront d'exercer votre métier sans contrainte.



Le risque de prendre sur vous

Face à des difficultés à votre poste, vous pouvez être tenté de prendre sur vous, de serrer les dents en espérant que les choses s'arrangent. Ou encore, vous pouvez avoir tendance à en faire plus que les autres pour leur prouver ce dont vous êtes capable malgré votre handicap.

Dans un cas comme dans l'autre, votre attitude pourrait avoir de graves conséquences sur votre état de santé et, au final, vous mettre en difficulté.

→ Au contraire, soyez conscient de vos limites et n'hésitez pas à aborder simplement les difficultés que vous rencontrez avec votre responsable ou le médecin du travail.



Et avec vos collègues ?

Vos collègues peuvent se poser des questions du type « comment dois-je lui parler ? », « y a-t-il des mots à éviter pour ne pas le/la blesser ? »...

Face à ces interrogations, si votre handicap est visible ou si vous avez choisi d'en parler, informez-les simplement.

→ Vous pouvez leur indiquer clairement ce que vous pouvez ou ne pas faire, mais également la manière dont ils peuvent vous aider.

Et pourquoi ne pas suggérer à votre responsable d'organiser un temps d'échange au cours duquel vous pourrez parler de votre situation et répondre à toutes les questions ? C'est l'occasion de rassurer sur vos capacités professionnelles et d'éviter les malentendus.



À SAVOIR

→ Vous pouvez proposer à votre responsable et à vos collègues de consulter le site agefiph.fr pour s'informer sur le handicap et l'emploi. Des dépliants et vidéos leur sont destinés : « Comment se comporter avec un collègue handicapé ? », « Qu'est-ce que le handicap ? ».

→ Le jeu en ligne handipoursuite.fr permet d'apprendre sur le handicap en s'amusant.



Avancez avec l'Agefiph

PLUS D'INFOS

L'Agefiph propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises privées, quelle que soit leur taille.

Rendez-vous sur **www.agefiph.fr**

Retrouvez toutes les explications en vidéo sur **agefiph.fr/centre-de-ressources**